



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Exposition à l'amiante et effets nocifs de ce produit notamment dans le talc

Question écrite n° 31694

Texte de la question

M. Fabien Lainé interroge M. le ministre des solidarités et de la santé sur l'exposition à l'amiante et les effets nocifs de ce produit notamment dans le talc. La Coordination nationale d'associations de défense de victimes de maladies professionnelles faisant suite à une exposition à un agent cancérogène (CAVAM) informe que de nombreuses procédures judiciaires sont en cours aux États-Unis d'Amérique contre l'entreprise pharmaceutique Johnson et Johnson. Ces plaintes proviennent de personnes qui affirment que la poudre pour bébé et d'autres produits à base de talc (cosmétiques tels que les anti-transpirants, les poudres de maquillage ou encore les produits d'hygiène féminine) sont la cause de leur cancer. Certaines ont développé un mésothéliome, cancer agressif qui est considéré comme la maladie caractéristique de l'exposition à l'amiante, tandis que d'autres souffrent d'un cancer de l'ovaire. Après la découverte de traces d'amiante dans plusieurs échantillons, Johnson et Johnson a annoncé le retrait des ventes de son talc pour bébé, mais seulement aux États-Unis d'Amérique et au Canada. En France ce produit continue d'être commercialisé. Il souhaiterait savoir si une procédure des services de l'État a été engagée face à cette situation et être informé sur une possible interdiction de ce produit sur le marché français.

Données clés

Auteur : [M. Fabien Lainé](#)

Circonscription : Landes (1^{re} circonscription) - Mouvement Démocrate et apparentés

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 31694

Rubrique : Produits dangereux

Ministère interrogé : [Solidarités et santé](#)

Ministère attributaire : [Santé et prévention](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [4 août 2020](#), page 5258

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)